

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 5 mars 2019

\*\*\*



Délibération 2019\_03\_09

\*\*\*

### Objet : Affectation du résultat budgétaire de 2018

Le cinq mars deux mille dix-neuf, à 14 heures, dans les locaux mis à disposition par la Mairie de La Varenne, commune déléguée d'Orée d'Anjou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-cinq février deux mille dix-neuf, signé par le Président du SYLOA.

### Étaient présents

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Éric PROVOST, Madame Chantal BRIÈRE, Monsieur Michel BELOUIN, Monsieur Didier PÉCOT, Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Freddy HERVOCHON, Madame Claire TRAMIER, Monsieur Christophe DOUGÉ, Monsieur Jean-Charles JUHEL, Monsieur Claude CAUDAL, Madame Anne LERAY, Monsieur Jean TEURNIER, Monsieur Jean CHARRIER.

### Étaient excusés ou absents :

Monsieur Jacques ROBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Jean-Paul NICOLAS, Monsieur Guy FRESNEAU, Monsieur Nicolas MARTIN, Madame Sylvie GAUTREAU, Monsieur Marcel COUSIN, Monsieur Jean-Pierre LUCAS.

### Assistait également

Monsieur Gilles MÉRIODEAU.

**Nombre de votants** : 16 (15 + 1 pouvoir)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Charles JUHEL

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 pour le budget du SYLOA,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 a donné lieu à un excédent de 61 539,03 € (section de fonctionnement) et 5 208,86 € (section d'investissement),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

✓ **Arrête les résultats suivants du compte administratif 2018 – section de fonctionnement**

- Un excédent de fonctionnement de 61 539,03 €
- Un excédent reporté de 162 165,25 €
- Résultat du fonctionnement cumulé au 31/12/2018 : 223 704,28 €

✓ **Arrête les résultats suivants du compte administratif 2018 – section d'investissement**

- Un excédent d'investissement de 5 208,86 €
- Un excédent reporté de 83,89 €
- Résultat de l'investissement cumulé au 31/12/2018 : 5 292,75 €

✓ **Affecte le résultat comme suit :**

- **223 704,28 € de reprise de solde**, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2019.
- **5 292,75 € de reprise de solde**, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2019.

Fait à La Varenne, le 5 mars 2019,



Le Président,  
Christian COUTURIER